

- Le Président -

Paris, le 9 décembre 2025

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de m'adresser directement à vous en tant que Président du Céréme (Cercle d'études Réalités Ecologiques et Mix Énergétique) car vous avez, au nom de l'Etat, une responsabilité essentielle dans la mise en œuvre de la politique énergétique : celle d'autoriser ou non l'instruction de projets d'énergies renouvelables intermittentes (EnRI), éolienne et photovoltaïque, puis leur réalisation, avec à la clé des garanties de prix contractuelles engageant les finances de l'Etat. Le code de l'énergie prévoit en effet que la demande d'autorisation environnementale peut être rejetée lorsqu'il apparaît que la contribution du projet à la politique énergétique nationale est modeste dans un département qui ne souffre d'aucune fragilité d'approvisionnement électrique. Ce qu'on peut dire aujourd'hui de presque tous les projets actuels, compte-tenu du niveau élevé de la surproduction d'électricité, de la stagnation de la demande, et de nos importantes réserves de capacité de production d'électricité existantes.

Le Céréme, "Think tank" sur l'énergie, rassemble un groupe d'experts et de citoyens indépendants de tous liens économiques, financiers ou professionnels avec le monde de l'énergie.

Il n'a qu'un but : engager la France sur la voie de la neutralité carbone en faisant reposer le débat autour de la politique énergétique sur des analyses objectives, sur les faits concrets observés, indépendamment de tout préjugé idéologique, posture politique ou intérêt financier privé.

L'observation des évolutions de la demande domestique et de la production d'électricité au cours des 24 derniers mois a révélé, plus que jamais auparavant, les conséquences des graves erreurs de prévision et d'analyse sur lesquelles se fondait la stratégie prônée par le gouvernement depuis le décret d'avril 2020 puis par le discours du Président de la République de Belfort. Stratégie qu'il était prévu de prolonger par le projet de décret dit PPE 3 dont nous avons contribué par nos argumentaires à différer jusqu'à maintenant la publication.

Voici un résumé de ces graves erreurs et de leurs conséquences néfastes pour la France et pour nos concitoyens :

1. La réussite de la transition énergétique n'exige pas aujourd'hui de donner la priorité à l'augmentation de la production d'électricité, surtout si elle est intermittente. La priorité est de « déporter » (selon le mot du Président du Conseil de l'Energie) les aides publiques vers l'électrification des usages qui stagne, tandis que la demande électrique globale baisse. Le graphique joint (PjN°1) montre l'ampleur de cette baisse jusqu'en 2024. En 2025 et 2026 la poursuite d'une faible croissance du PIB et de la désindustrialisation vont encore aggraver la tendance, en dépit des nouveaux besoins liés à l'IA.



2. La loi d'accélération des énergies renouvelables a eu surtout pour effet de relancer l'éolien et le solaire et seulement dans une moindre mesure, le Biogaz et la géothermie alors que ces énergies pilotables devraient être prioritaires. L'impact concret de cette loi est de porter la proportion d'énergies non pilotables dans le mix électrique à un niveau qui va bien au-delà des objectifs du "discours de Belfort" : en puissance installée, éolien et solaire représentent en France déjà l'équivalent de la puissance de 45 réacteurs nucléaires. Avec les projets autorisés en cours de réalisation, et les dossiers déposés en préfecture pour de l'éolien et du photovoltaïque supplémentaires, la puissance installée doublerait. Elle serait multipliée par 3 avec les autorisations prévues dans le projet de décret PPE 3. Le tableau joint en annexe 2 montre l'immense déséquilibre qui en résulterait pour le réseau français avec une proportion de puissance de production non pilotable atteignant 150 % de la puissance de production pilotable, sachant que pour éviter un blackout il faut équilibrer à chaque instant la puissance produite et la puissance demandée. L'exemple du Black-out espagnol est là pour nous le rappeler.
3. Ce développement considérable de l'éolien et du photovoltaïque n'aura aucun effet direct sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la France puisqu'il revient à remplacer une électricité déjà décarbonée (Nucléaire et Hydraulique) par une autre. Il entraîne une déstabilisation profonde de la production nucléaire par mise à l'arrêt brutal, à certains moments, de près de la moitié du parc nucléaire, comme illustré par le graphique joint (PJ3) qui montre les sources de production actives pendant le week-end du 5 octobre dernier. Avec pour conséquence d'accentuer l'usure et de menacer la sûreté des réacteurs soumis à de tels à coups de fonctionnement, et de faire monter le prix de revient de l'électricité nucléaire puisque ses coûts, globalement presque fixes, sont amortis sur une production moindre.
4. Cette situation provoque une double charge pour les consommateurs et les contribuables : la hausse du coût au kWh du nucléaire et celle du coût budgétaire des garanties de prix données aux producteurs éoliens et solaire. En effet, plus augmentent les installations éoliennes et photovoltaïques, en France comme en Europe, plus sont quotidiens les épisodes de surproduction soudaine d'électricité, entraînant des prix spot nuls ou négatifs et plus s'élève le coût des garanties contractuelles de prix données aux producteurs (sauf à EDF qui n'est pas dédommagé pour l'arrêt forcé de ses réacteurs !). On voit bien combien l'argument du "faible coût" du photovoltaïque est spécieux puisqu'aux heures où cette électricité est mise sur le réseau, sa surabondance en Europe rend son prix de vente spot quasi nul. C'est donc le Budget de l'État, le consommateur et le contribuable, qui combrent l'écart avec le prix garanti au producteur.
5. La poursuite des autorisations préfectorales et des garanties données à de nouvelles installations éoliennes ou solaires, aggrave chaque jour ces déséquilibres, la montée des coûts des garanties, la hausse du prix de l'électricité et celle de la fiscalité ou le déficit du budget. Avec un effet social et macro-économique désastreux. Et en dissuadant les investissements d'électrification, refermant ainsi le cercle vicieux de la stagnation de la demande.



6. L'argument avancé par la filière industrielle pour justifier une fuite en avant dans les aides publiques à la production d'électricité intermittente, notamment pour les appels d'offres dans l'éolien off-shore, revient à faire payer par les français des installations électriques parmi les plus coûteuses, raccordements inclus, en prenant des engagements publics à 15 ou 20 ans pour une production qui, au vu des dernières évolutions du PIB et des retards à l'électrification, a toutes chances d'être en surplus, sachant que son intermittence n'apportera aucune sécurité pour passer les périodes de pointe. Il en est de même pour la flambée des demandes d'installation de nouveaux parcs photovoltaïques qui ont par ailleurs des impacts catastrophiques sur l'environnement, l'agriculture et les paysages. En outre, la partie noble de la valeur ajoutée de ces installations, les panneaux ou les turbines, sont et resteront des équipements importés à 100 %. Les seuls emplois situés en France sont du travail de montage temporaire et de la future maintenance, sans création d'une filière industrielle compétitive accédant à un marché mondial, malgré les milliards d'aide déversés.

**C'est pourquoi, parallèlement à notre action de sensibilisation auprès du gouvernement et des parlementaires, nous nous permettons de vous inviter à suspendre jusqu'à fin 2026, ou limiter autant que cela est possible, le déploiement des installations éoliennes et photovoltaïques en cours, et de différer l'instruction de tout nouveau projet.**

**RTE a lancé une actualisation de l'étude des projections de la demande à l'horizon 2060 et du meilleur système de production pour y répondre. Tout nouvel engagement de l'Etat consenti dans les 12 mois qui viennent, avant publication des conclusions de cette étude, sera très certainement jugé, à l'aune de l'étude à paraître, comme un pur gaspillage de ressources publiques, empêchant de concentrer les aides sur la vraie priorité de la transition : la réduction des usages de l'énergie fossile dans les transports l'industrie et l'habitat et le tertiaire qui émettent plus des 3/4 du CO2 en France.**

En espérant que ces développements vous intéresseront, nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette lettre, nous restons aussi à votre disposition pour échanger sur ce sujet crucial pour notre système électrique comme pour l'avenir de nos territoires et de notre pays.

En pleine confiance dans les actions que vous pourrez mener dans le cadre de vos responsabilités de terrain pour que la politique énergétique se plie à l'intérêt général au lieu d'être prise en otage par les grands industriels des énergies intermittentes, je vous prie de croire, Madame la Préfète, Monsieur le Préfet, en ma très vive considération.

Xavier Moreno,  
Président du Céréme